Conditions Générales du Programme Partenaires

Version consolidée — dernière mise à jour : novembre 2026

1. Objet

Les présentes Conditions Générales régissent les modalités de participation au Programme Partenaires de Compta NovaTech.

Le Programme Partenaires permet à des professionnels, entreprises ou organisations de promouvoir les solutions Compta NovaTech et de percevoir une rémunération sous forme de commission sur les ventes éligibles réalisées grâce à leur intervention.

L'adhésion au Programme Partenaires implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

2. Éligibilité

Le Programme Partenaires est accessible aux personnes physiques majeures ainsi qu'aux personnes morales légalement constituées.

Compta NovaTech se réserve le droit d'accepter, de refuser, de suspendre ou de résilier toute candidature ou participation sans avoir à fournir de justification.

3. Admission au programme

Toute demande d'adhésion fait l'objet d'un examen préalable.

Le candidat garantit l'exactitude des informations communiquées lors de son inscription.

Compta NovaTech peut exiger tout document permettant de vérifier l'identité, l'activité professionnelle ou la conformité réglementaire du candidat.

4. Commissions

Le Partenaire perçoit une commission de 35 % du montant hors taxes de chaque vente éligible.

La règle est simple : pas de vente, pas de commission. La commission n'est acquise que lorsque la vente est validée conformément à l'article 5.

La commission est due une seule fois par vente, sur la vente initiale. Les renouvellements, prolongations ou achats ultérieurs du même client ne donnent pas lieu à une nouvelle commission, sauf accord écrit particulier.

Les ventes réalisées avec un code de réduction ou dans le cadre d'une offre promotionnelle (notamment les codes diffusés sur LinkedIn, Product Hunt ou AppSumo) n'ouvrent droit à aucune commission et ne sont pas comptabilisées dans les ventes du Partenaire.

5. Validation des ventes

Une vente est réputée valide uniquement lorsque :

- le client est un nouveau client
- le prospect est attribuable au Partenaire
- le paiement est totalement encaissé
- toute période d'essai est terminée
- aucun remboursement ou litige n'est en cours

Compta NovaTech demeure seule décisionnaire concernant l'attribution définitive des ventes.

6. Modalités de paiement

Les commissions sont calculées exclusivement sur les montants hors taxes effectivement encaissés.

Aucune commission n'est calculée sur :

- la TVA
- la GST
- la HST
- toute autre taxe applicable

Les commissions validées sont versées dans un délai maximal de trente (30) jours.

Les paiements sont effectués par :

- virement bancaire
- Wise
- PayPal
- tout autre moyen accepté par Compta NovaTech

Le montant minimum de paiement est fixé à cent euros (100 €).

7. Obligations fiscales

Chaque Partenaire demeure exclusivement responsable :

- de ses déclarations fiscales
- de ses charges sociales
- de ses obligations réglementaires
- de la perception et du paiement des taxes applicables

8. Utilisation des marques

L'utilisation du nom, du logo, des marques, des visuels ou de tout élément distinctif de Compta NovaTech nécessite une autorisation préalable.

Le Partenaire s'engage à préserver l'image et la réputation de Compta NovaTech.

9. Confidentialité

Le Partenaire s'engage à conserver strictement confidentielles toutes les informations non publiques obtenues dans le cadre du Programme Partenaires.

Sont notamment considérées comme confidentielles :

- les informations commerciales
- les stratégies marketing
- les tarifs

- les commissions
- les informations financières
- les listes de clients et prospects
- les feuilles de route produits
- les documentations internes
- les données techniques

Cette obligation demeure applicable pendant toute la durée du partenariat ainsi que pendant cinq (5) années après sa cessation.

10. Protection des données personnelles (RGPD)

Les Parties s'engagent à respecter l'ensemble des lois applicables relatives à la protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

Chaque Partie reste responsable des traitements de données qu'elle réalise sous sa propre responsabilité.

Le Partenaire s'engage à :

- traiter les données de manière licite, loyale et transparente
- protéger les données contre tout accès non autorisé
- respecter les droits des personnes concernées
- signaler sans délai toute violation de données susceptible d'affecter Compta NovaTech

11. Conservation des données

Les données personnelles sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à l'exécution du partenariat ainsi qu'au respect des obligations légales, fiscales, comptables et réglementaires.

12. Transferts internationaux de données

Lorsque des données sont transférées vers des pays tiers, Compta NovaTech met en œuvre les garanties exigées par la réglementation applicable afin d'assurer un niveau de protection approprié.

13. Non-circonvention

Le Partenaire s'interdit de contourner directement ou indirectement Compta NovaTech afin :

- d'exploiter à son profit des opportunités d'affaires découvertes grâce au partenariat
- de détourner des prospects ou clients
- de proposer une solution concurrente à un client présenté par Compta NovaTech
- d'utiliser les informations obtenues pour développer une offre concurrente

Cette obligation demeure applicable pendant vingt-quatre (24) mois après la fin du partenariat.

14. Non-sollicitation de clientèle

Pendant toute la durée du partenariat et pendant une période de vingt-quatre (24) mois après sa cessation, le Partenaire s'interdit de solliciter à des fins concurrentielles les clients ou prospects identifiés par Compta NovaTech.

15. Propriété intellectuelle

Le logiciel Compta NovaTech, son code source, ses algorithmes, ses modèles d'intelligence artificielle, ses bases de données, son identité visuelle, ses marques, noms commerciaux, noms de domaine, interfaces utilisateur, documentations, contenus, supports marketing ainsi que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle y afférents demeurent la propriété exclusive de Compta NovaTech et/ou de son propriétaire, selon le cas.

Cette protection s'applique notamment :

- aux droits d'auteur
- aux marques
- aux logos
- aux noms commerciaux
- aux noms de domaine
- aux secrets d'affaires
- aux bases de données
- aux développements logiciels
- aux algorithmes
- aux modèles d'intelligence artificielle
- aux interfaces utilisateurs
- aux contenus techniques et commerciaux

Aucune disposition des présentes Conditions Générales ne saurait être interprétée comme une cession, un transfert ou une concession de droits de propriété intellectuelle.

Le Partenaire bénéficie uniquement d'un droit limité, personnel, non exclusif, non transférable et révocable d'utiliser les supports qui lui sont fournis dans le cadre du Programme Partenaires.

Le Partenaire s'interdit notamment :

- de copier ou reproduire le logiciel
- de modifier ou adapter le logiciel
- de décompiler ou désassembler le logiciel
- de pratiquer l'ingénierie inverse
- de créer des produits concurrents
- d'utiliser les informations obtenues pour développer une solution concurrente
- de déposer des noms de domaine ou marques similaires
- de contester les droits de propriété intellectuelle de Compta NovaTech ou de son propriétaire

Toute amélioration, suggestion ou recommandation formulée par le Partenaire pourra être librement exploitée par Compta NovaTech sans compensation financière.

Toute violation du présent article pourra entraîner la résiliation immédiate du partenariat et donner lieu à des poursuites judiciaires.

16. Absence de conseil professionnel

Compta NovaTech est un éditeur de logiciels.

Les informations, calculs, estimations, projections, indicateurs et analyses fournis ne constituent en aucun cas :

- un conseil comptable

- un conseil fiscal
- un conseil financier
- un conseil juridique
- un conseil d'investissement

L'utilisateur demeure seul responsable de ses décisions.

17. Limitation de responsabilité

Dans toute la mesure permise par la loi, la responsabilité cumulée de Compta NovaTech est limitée au montant total des commissions versées au Partenaire au cours des douze (12) mois précédant le litige.

À défaut de commission versée, la responsabilité maximale est limitée à cent euros (100 €).

18. Exclusion des dommages indirects

Compta NovaTech ne pourra être tenue responsable notamment :

- des pertes de bénéfices
- des pertes de revenus
- des pertes commerciales
- des pertes de données
- des pertes de clientèle
- des pertes d'opportunités
- des atteintes à la réputation
- des conséquences découlant des décisions prises sur la base des informations fournies

19. Disponibilité des services

Compta NovaTech ne garantit pas une disponibilité continue ou ininterrompue de ses services.

Des interruptions peuvent notamment résulter :

- de travaux de maintenance
- de mises à jour
- d'incidents techniques
- de cyberattaques
- d'événements de force majeure

20. Exactitude des données et estimations

Les informations fournies par les logiciels Compta NovaTech peuvent être issues :

- de données publiques
- de données de tiers
- de modèles statistiques
- d'algorithmes
- de systèmes d'intelligence artificielle

Aucune garantie d'exactitude absolue n'est fournie.

21. Estimations, analyses prédictives et intelligence artificielle

Les prévisions, estimations, simulations, projections et analyses générées par les systèmes d'intelligence artificielle de Compta NovaTech constituent uniquement des outils d'aide à la décision.

Elles ne constituent ni une garantie de résultat, ni une prévision certaine, ni un engagement de performance.

Toute décision prise sur la base de ces informations relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

22. Force majeure

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement échappant raisonnablement à son contrôle, notamment :

- catastrophes naturelles
- guerres
- pandémies
- cyberattaques majeures
- grèves
- coupures générales de télécommunication
- décisions gouvernementales

23. Modification du programme

Compta NovaTech se réserve le droit de modifier à tout moment le Programme Partenaires ainsi que les présentes Conditions Générales.

Les modifications prennent effet dès leur publication.

24. Résiliation

Chaque Partie peut mettre fin au partenariat moyennant un préavis écrit de trente (30) jours.

Compta NovaTech peut résilier immédiatement le partenariat en cas :

- de fraude
- de violation des présentes Conditions
- d'atteinte à sa réputation
- de comportement préjudiciable à ses intérêts

25. Droit applicable

Les présentes Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit portugais.

26. Juridiction compétente

Tout différend relatif à l'interprétation, à l'exécution ou à la validité des présentes Conditions Générales relève de la compétence exclusive des tribunaux portugais du ressort du siège social de Compta NovaTech.

27. Langue contractuelle

Les présentes Conditions Générales peuvent être traduites dans d'autres langues.

En cas de divergence entre plusieurs versions linguistiques, la version française prévaut et fait foi entre les Parties.

28. Intégralité de l'accord

Les présentes Conditions Générales constituent l'intégralité de l'accord intervenu entre les Parties relativement au Programme Partenaires.

Elles remplacent tout accord ou communication antérieurs portant sur le même objet.

29. Divisibilité

Si une disposition des présentes Conditions Générales est déclarée nulle, illégale ou inapplicable, les autres dispositions demeureront pleinement valides et exécutoires.

La disposition concernée sera remplacée par une disposition juridiquement valable se rapprochant le plus possible de l'intention initiale des Parties.

COMPTA NOVATECH

Accounting & Finance Software

Connect. Share. Stay Informed.